

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2013

À une séance extraordinaire tenue le 27 mars 2013, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

- M. Marcel Corriveau, maire
- M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
- M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
- Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
- Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
- M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
- M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 15 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers de la Direction générale - Candidature de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour le prix Carrefour action municipale et famille
3. Dossiers des Communications
4. Dossiers de la Trésorerie
5. Dossiers du Greffe
6. Dossiers des Ressources humaines
7. Dossiers du Développement économique
8. Dossiers de la Culture
9. Dossiers des Loisirs
10. Dossiers des Travaux publics
11. Dossiers de l'Urbanisme
12. Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2013-360 au montant de 355 000 \$ pour l'aménagement de sentiers, de stationnements et de passerelles au Boisé du Brôme
13. Adoption d'un premier projet de Règlement - à déterminer
14. Adoption d'un second projet de Règlement - à déterminer
15. Adoption finale d'un Règlement – à déterminer
16. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
17. Période d'intervention des membres du Conseil
18. Clôture de la séance



#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6292, point numéro 1, séance extraordinaire du 27 mars 2013

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2013 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**2. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - CANDIDATURE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR LE PRIX CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6293, point numéro 2, séance extraordinaire du 27 mars 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, par l'intermédiaire de son maire M. Marcel Corriveau, propose sa candidature pour la remise annuelle des Prix du Carrefour action municipale et famille 2012 dans la catégorie « Initiatives porteuses d'un soutien au vieillissement actif », et ce, avant le 29 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces prix reconnaissent publiquement les actions qui notamment ont un impact très positif sur les familles et les aînés et améliorent leur qualité de vie significativement;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est hautement compatible avec ces reconnaissances soulignées lors des remises annuelles des Prix du Carrefour action municipale et famille 2012 dans la catégorie « Initiatives porteuses d'un soutien au vieillissement actif »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la place des Générations Desjardins incluant la maison Omer-Juneau s'avère une initiative à suivre et à promouvoir puisque représentant un exemple unique dans le réseau municipal. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est fière de le présenter à titre de sa candidature au prix en question.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures appuie la candidature pour la remise annuelle des Prix du Carrefour action municipale et famille 2012 dans la catégorie « Initiatives porteuses d'un soutien au vieillissement actif »;

De mandater une personne responsable de cette mise en candidature, préférablement celle qui a déjà la responsabilité du dossier des aînés et de la famille, soit Mme Lise Lortie, conseillère et de nommer Mme Josée Leclerc pour le suivi de la demande;

De transmettre au Carrefour action municipale et famille la présente résolution ainsi que le formulaire de mise en candidature, et ce, avant le 29 mars 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**3. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6294, point numéro 3, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**4. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6295, point numéro 4, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**5. DOSSIERS DU GREFFE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6296, point numéro 5, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**6. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6297, point numéro 6, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**7. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6298, point numéro 7, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**8. DOSSIERS DE LA CULTURE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6299, point numéro 8, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**9. DOSSIERS DES LOISIRS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6300, point numéro 9, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6301, point numéro 10, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**11. DOSSIERS DE L'URBANISME**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6302, point numéro 11, séance extraordinaire du 27 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2013-360 AU MONTANT DE 355 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS, DE STATIONNEMENTS ET DE PASSERELLES AU BOISÉ DU BRÔME**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6303, point numéro 12, séance extraordinaire du 27 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-360, annulation REGVSAD-2013-354

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2013-360 au montant de 355 000 \$ \$ pour l'aménagement de sentiers, de stationnements et de passerelles au Boisé du Brôme.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**13. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6304, point numéro 13, séance extraordinaire du 27 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



**14. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6305, point numéro 14, séance extraordinaire du 27 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



**15. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6306, point numéro 15, séance extraordinaire du 27 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



---

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)**

POINT NUMÉRO 16, séance extraordinaire du 27 mars 2013

---



**17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NUMÉRO 17, séance extraordinaire du 27 mars 2013

---



**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6307, point numéro 18, séance extraordinaire du 27 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mars 2013 à 20 h 04 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---

Marcel Corriveau, maire

---

Me Caroline Nadeau, greffière